Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260205-CC_2026_21-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 février, le Conseil communautaire, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 30 janvier, s'est réuni en session ordinaire à Montfort-sur-Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Étaient présents :
Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Joseph THÉBAULT, Stéphane PAVIOT, Marie GUEGUEN, Yoan AUBERT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Chrystèle BERTRAND, Christophe MARTINS, Yannick BRÉ, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Jean-Luc BOURGOGNON, Fabrice DALINO, Delphine DAVID (à partir de 20h45), Zoé HERITAGE, Marcelle LE GUELLEC, Thierry TILLARD, Yannick FOUVILLE, Christophe LEDUC, Anne-Sophie PATRU, Séverine BETHUEL, Loïc BOISGERAULT, Brigitte BERRÉE, Bruno DUTEIL, Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Elisabeth ABADIE à Joseph THÉBAULT, Frédéric DESSAUGE à Jean-Luc BOURGOGNON, Christine FAUCHOUX à Fabrice DALINO.

Excusée : Véronique MARIE.

La séance est ouverte à 20h30
Brigitte BERRÉE est élue secrétaire de séance

Nombre de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 28
Pouvoirs : 3
Votants : 31
Quorum : 17

FINANCES – SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

N° Délibération CC/2026/21

EXPOSE DES MOTIFS

Le virement du budget principal vers un budget annexe d'un service public administratif (SPA) est possible. En effet, les budgets annexes des SPA ne sont pas soumis à des règles d'équilibre particulières. Pour équilibrer un budget annexe d'un SPA, la collectivité territoriale peut donc verser une subvention.
Le budget annexe Office de tourisme ne dispose pas des recettes suffisantes pour couvrir les dépenses en 2025.

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260205-CC_2026_21-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Il est ainsi proposé au conseil communautaire de procéder au versement d'une subvention d'équilibre de 143 513,56 € du budget principal au budget annexe Office de tourisme au titre de l'exercice 2025.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de Montfort communauté,
Vu les articles L.2221-1, L.2221-2 et L.2224_2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les nomenclatures M57,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve le versement d'une subvention d'équilibre de 143 513,56 € du budget principal au budget annexe Office de tourisme au titre de l'exercice 2025 correspondant au déficit de l'exercice.
- dit sur les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération sont inscrits au budget de l'exercice concerné.
- autorise pas le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS,

Le secrétaire de séance,

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTÉ
ILLE-ET-VILAINE